

505

Mercredi 26 mars 1969

Coopération technique avec Trinidad et Tobago; contribution fédérale de 770'000 francs pour la continuation du soutien apporté à l'Institut des Relations internationales à Trinidad.

Département politique. Proposition du 17 mars 1969 (annexe).
Département des finances et des douanes. Rapport joint du 21 mars 1969 (adhésion).

Département de l'économie publique. Rapport joint du 24 mars 1969 (adhésion).

Vu la proposition du département politique et d'entente avec le département des finances et des douanes et le département de l'économie publique, le Conseil fédéral

d é c i d e :

1. Un crédit de 770'000 francs est ouvert pour la continuation du projet "Institut des Relations Internationales" à Trinidad; il est à charge du crédit-cadre de coopération technique.
2. L'exécution du projet est confiée à l'Institut universitaire de hautes études internationales à Genève.
3. Le délégué à la coopération technique ou l'ambassadeur de Suisse accrédité à Trinidad et Tobago sont autorisés à signer, dans le sens de la présente proposition, le renouvellement de l'accord avec le gouvernement de Trinidad et Tobago.

Extrait du procès-verbal au département politique (en 20 exemplaires) pour exécution; au département des finances et des douanes (8 exemplaires); au département de l'économie publique (5 exemplaires) pour leur information, et à la chancellerie fédérale pour l'établissement des pouvoirs.

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,

Sauvage

t.311 Trinidad 1 - KG/CP/cs

3003 Berne,

No 11/69

DistribuéeA u C o n s e i l f é d é r a l

Coopération technique avec Trinidad et Tobago
 contribution fédérale de Fr. 770'000.-
 pour la continuation du soutien apporté
 à l'Institut des Relations Internationales à Trinidad

I. CADRE GENERAL

A la suite de sa visite en Suisse en 1964, le Premier Ministre de Trinidad et Tobago avait proposé l'ouverture à St. Augustine (Trinidad) d'un Institut des Relations Internationales qui devait être concerné en premier lieu par la situation politique des Caraïbes. Le Délégué à la Coopération technique avait élaboré un projet, en collaboration avec l'Institut Universitaire de Hautes Etudes Internationales (IUHEI) à Genève et l'Université des Indes Occidentales. Le 23 avril 1965, le Conseil fédéral avait approuvé une contribution suisse de Fr. 610'000.- à la mise sur pied de cet Institut et le 18 mai 1966 un crédit complémentaire de Fr. 160'000.-. La contribution suisse à cet Institut s'élève donc à Fr. 770'000.- pour la première phase de réalisation qui s'est étendue de 1966 à 1969. L'exécution du projet avait été confiée à l'IUHEI.

II. BUTS POURSUIVIS ET RESULTATS ATTEINTS

Les relations internationales, entendues au sens large qui englobe aussi bien les questions de politique extérieure que les

- 2 -

problèmes d'intégration économique, sont d'une importance vitale pour la région des Caraïbes. La colonisation, les particularismes locaux, les conditions dans lesquelles l'indépendance a été acquise, ont eu pour conséquence une fragmentation de la zone des Caraïbes en de nombreux Etats de taille fort réduite, dont l'union est une condition sine qua non du progrès économique et social.

La création de l'Institut des Relations Internationales devait répondre au besoin prioritaire que ressentent les Etats de cette région : posséder un personnel qualifié, capable de dominer avec une certaine largeur de vue les problèmes des relations internationales et averti des nécessités d'une cohésion interétatique dans les Caraïbes.

Cet Institut, qui est affilié à l'Université des Indes occidentales, poursuit quatre objectifs au service du but général qui lui a été assigné :

a) Assurer un enseignement de haute tenue. Les cours qui s'étalent sur une année, sont ouverts au personnel supérieur des Ministères des Affaires étrangères des pays de la zone des Caraïbes, ainsi qu'au personnel d'autres Ministères qui ont à s'occuper de questions internationales, ou à des personnes qui se préparent à de telles fonctions.

Un sévère examen d'entrée sélectionne les candidats qui, en général, possèdent déjà le titre académique de "Bachelor of Arts". La haute surveillance exercée par l'IUHEI et les qualifications des professeurs suisses (le directeur de l'Institut et deux professeurs), de même que de leurs collègues trinidiens, ont permis la réalisation de cet objectif. Après trois ans de fonctionnement, l'Institut s'est taillé une solide réputation par le sérieux de son travail.

b) Adapter les programmes d'études au contexte géographique et social des Caraïbes. Ceci répond à deux préoccupations : - introduire, parallèlement aux matières classiques de la discipline, des branches

- 3 -

relatives au sous-développement (économie du développement, relations économiques internationales, diplomatie du développement) et à la situation particulière de la région (politique dans les Caraïbes, histoire des Caraïbes, relations avec l'Amérique latine); - mais encore plus appliquer une méthode de travail qui prépare les étudiants à l'exercice de leurs responsabilités futures, par l'étude de cas concrets, la rédaction de documents, l'initiation à la pratique et aux procédures diplomatiques. Ce faisant, l'Institut complète à bon droit une conception traditionaliste de l'enseignement universitaire.

c) Accorder une importance toute spéciale à la recherche. Elle est la condition d'un enseignement bien adapté, en fournissant substance aux cours consacrés aux Caraïbes et en réduisant l'importance de manuels orientés généralement trop vers les problèmes européens ou nord-américains. Cette recherche appliquée donne aussi l'occasion à l'Institut de jouer un rôle directement utile dans l'élaboration de la politique des Etats de la zone des Caraïbes.

d) Rayonner au sein de la société. Afin d'améliorer la compréhension des problèmes internationaux, l'Institut a organisé un très grand nombre de cours et de séminaires ouverts à un large public. En outre, les professeurs suisses ont procédé à plusieurs expertises à la demande des Autorités.

Une mention toute spéciale doit être faite de la tenue en 1967 et 1968 de deux séminaires de dix semaines chacun sur la politique étrangère dans les Caraïbes, organisés à la demande de la Dotation Carnegie pour la Paix.

Durant les trois premières années de l'Institut, 56 étudiants ont suivi les cours conduisant au diplôme en relations internationales délivré au nom de l'Institut par l'Université des Indes Occidentales, et 40 étudiants ont suivi les séminaires de dix semaines. Leur répartition par pays montre le rayonnement de l'Institut : Antigua(2 étudiants), Bahamas (2), Barbade (13), Belize (2), Dominica (2),

- 4 -

Rép. Dominicaine (5), Grenade (2), Guyane (7), Jamaïque (4), Porto-Rico (2), St.Kitts (2), St.Lucie (2), St.Vincent (3), Trinidad et Tobago (37), Iles Vierges (1), et pays situés hors des Caraïbes (10).

L'Institut a également été en mesure d'attirer de très nombreuses personnalités des milieux politiques et scientifiques, qui ont accepté d'y donner des séries de conférences. Un cours pour étudiants de langue française (Haïti, Guadeloupe et Martinique) doit être organisé au printemps 1969.

Au terme de la première étape de réalisation, un bilan favorable peut être dressé : les objectifs qui avaient été assignés à l'Institut ont été atteints pour l'essentiel.

I. POURSUITE DU PROJET

Le succès du projet justifie cependant l'intervention de la Suisse pour une deuxième phase de trois ans (1969-1972). Les objectifs fixés pour cette période sont au nombre de cinq :

1. La formation de personnel hautement qualifié doit être poursuivie en faveur de tous les Etats de la zone des Caraïbes. L'activité de l'Institut pourra être complétée, outre le diplôme en relations internationales actuellement existant, d'un enseignement et de recherches sanctionnées par la délivrance des titres de "Master of Arts" et de "Philosophiae Doctor" en relations internationales. Cette extension de l'activité de l'Institut se fera dans le cadre d'un renforcement des liens avec l'Université des Indes occidentales.

2. L'extension à l'Amérique latine de l'aire géographique de l'Institut correspond aux visées du Gouvernement de Trinidad qui désire prendre avantage de la situation du pays pour l'orienter plus avant vers l'Amérique latine. Cela nécessitera l'introduction de l'espagnol, si ce n'est du portugais, comme langue de travail de l'Institut.

- 5 -

Si la zone des Caraïbes restera le point d'ancrage privilégié de l'Institut, son ouverture vers le continent représentera, au sein du système inter-américain, l'un des rares ponts entre le monde anglo-saxon et le monde latin. L'Organisation des Etats Américains s'est montrée très intéressée par cet élargissement de l'Institut et envisage un programme de bourses destiné à faciliter la participation d'étudiants latino-américains au programme de l'Institut.

3. La consolidation de l'Institut requiert pour quelques années encore une présence suisse. Si déjà un professeur trinidadien, qui a passé son doctorat à l'IUHEI à Genève, est venu renforcer le staff de l'Institut, celui-ci ne s'est pas encore suffisamment affirmé pour se mettre à l'abri de l'influence des passions politiques qui sont vite déchaînées sous ces latitudes. De l'avis même du Gouvernement de Trinidad, il est souhaitable que la direction de l'Institut reste en main suisse, jusqu'à ce que des nationaux aient pris assez d'assurance et d'autorité pour faire respecter l'autonomie de l'Institut, une fois à la tête de celui-ci.

Pour faciliter la reprise de l'Institut par des Trinidadiens, la Suisse continuera d'accorder une bourse par an à un ressortissant de la zone couverte par l'Institut, afin qu'il vienne à Genève approfondir ses connaissances. Ces bourses sont octroyées dans le cadre du programme de bourses à des étudiants étrangers administré par le Département fédéral de l'Intérieur; les frais y relatifs ne sont donc pas compris dans le budget indiqué sous chiffre IV.

4. Le programme de recherches, qui est maintenant bien établi et qui a déjà connu un début de réalisation, augmentera les activités de l'Institut. Outre le corps professoral, qui tout naturellement enrichit son enseignement par le résultat de ses recherches, l'Institut compte actuellement trois assistants de recherches. Le Gouvernement de Trinidad compte accroître son effort en ce domaine en prenant prochainement à sa charge le salaire d'un professeur plus spécialement tourné vers la recherche. Le programme de publications qui débute

sous peu par l'impression d'un volume consacré aux "Documents on International Relations in the Carribeans", va s'enrichir au cours des prochaines années.

5. Le rayonnement de l'Institut au sein de la société de Trinidad se poursuivra par de nombreuses activités extra-muros.

FINANCEMENT

Le fonctionnement de l'Institut entraînera pour les trois prochaines années (1969-1972) une dépense totale (y compris les bourses d'études) estimée à Fr. 1'400'000.-. Le Gouvernement de Trinidad et Tobago prend à sa charge des frais représentant environ 45% du total (bourses d'études, salaire du personnel et de certains enseignants, frais de fonctionnement).

La part des frais à charge de la Suisse, soit environ 55% du total, se décompose ainsi :

- salaires, frais de voyage, etc., pour 3 professeurs, dont le directeur, pour 3 ans	Fr. 480'000.-
- contribution à la bibliothèque de l'Institut	Fr. 20'000.-
- contribution aux frais de recherches et de publications	Fr. 80'000.-
- bourses d'études (cas spéciaux) à Trinidad	Fr. 80'000.-
- indemnité forfaitaire à l'IUHEI pour ses frais, Fr. 20'000.- par an	Fr. 60'000.-
- imprévus et divers	Fr. 50'000.-
 T o t a l	 Fr. 770'000.- =====

Le Gouvernement de Trinidad et Tobago est disposé à prendre à sa charge la totalité du projet - du moins dans son extension actuelle - à la fin de la période considérée.

V. INSTITUTION RESPONSABLE

Il s'agit d'un projet de la Confédération, dont l'exécution est confiée, comme lors de la première phase, à l'Institut Universitaire de Hautes Etudes Internationales à Genève. Un arrangement entre le Délégué à la Coopération technique et l'IUHEI règle les modalités de cette exécution. L'institution correspondante sur place est l'Université des Indes occidentales à laquelle l'Institut des Relations Internationales est rattaché.

VI. PRISE DE POSITION

Le Gouvernement de Trinidad et Tobago a exprimé, par lettre du 8 octobre 1968, l'espoir que la Suisse soit disposée à intervenir en faveur de ce projet pour la durée d'une deuxième phase (1969-1972).

L'IUHEI s'est déclaré d'accord d'assurer la régie de l'exécution de projet pour cette nouvelle phase, selon les stipulations de l'arrangement ci-annexé.

VII. PROPOSITION

Vu ce qui précède, le Département politique fédéral a l'honneur de

p r o p o s e r

1. Un crédit de Fr. 770'000.- est ouvert pour la continuation du projet "Institut des Relations Internationales" à Trinidad; il est à charge du crédit-cadre de coopération technique.
2. L'exécution du projet est confiée à l'Institut Universitaire de Hautes Etudes Internationales à Genève.

- 8 -

3. Le Délégué à la Coopération technique et l'Ambassadeur de Suisse accrédité à Trinidad et Tobago sont autorisés à signer, dans le sens de la présente proposition, un accord avec le Gouvernement de Trinidad et Tobago.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

(Spühler)

Pour co-rapport

au Département des finances et des douanes et
au Département de l'économie publique

Extrait du procès-verbal

au Département politique (en 20 exemplaires) pour exécution,
au Département des finances et des douanes et
au Département de l'économie publique (en 5 exemplaires chacun) pour
leur information,
à la Chancellerie fédérale (en 2 exemplaires) pour l'attribution des
pouvoirs.